



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 2612

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la scolarisation des « primoarrivants ». Ces enfants ou adolescents récemment immigrés, originaires des pays du Maghreb dans la plupart des cas, ne possèdent bien souvent qu'une connaissance très imparfaite de la langue française. Cependant, âgés de moins de seize ans, la loi oblige leur insertion au sein du système scolaire quel que soit le niveau de leur scolarité antérieure. Ce phénomène, s'il existait par le passé, ne cesse aujourd'hui de se développer, notamment dans les écoles et les collèges de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le nombre de primoarrivants recensés par type d'établissements scolaire des six départements de la région PACA et, d'autre part, le nombre de primoarrivants recensés au niveau national, et cela depuis 1990 jusqu'en 2001 inclus.

Texte de la réponse

Les élèves « primo-arrivants » ou élèves « nouveaux arrivants » arrivés en France, et pour lesquels la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne permet pas de tirer profit immédiatement de tous les enseignements des classes du cursus ordinaire, sont scolarisés dans le premier ou le second degré en fonction de leur âge. Dans le premier degré, ils sont en principe scolarisés dans des classes d'initiation (CLIN) ou bénéficient de cours de rattrapage intégré (CRI). Ces structures ne sont pas développées dans toutes les écoles, aussi, certains enfants sont pris en charge dans des classes du cursus ordinaire et peuvent bénéficier de cours de soutien leur permettant d'acquérir le niveau adapté à leur âge. Dans le second degré, ils sont scolarisés dans des classes d'accueil (CLA) ou dans des modules d'accueil temporaires. L'objectif est que ces élèves atteignent le plus rapidement possible le niveau du cycle 3 du premier degré. Comme dans le premier degré, certains de ces enfants sont pris en charge dans des classes du cursus ordinaire et peuvent bénéficier de cours de soutien. Dans une proportion importante, ces enfants ne sont pas présents en début d'année scolaire, et certains quittent le territoire français au cours de l'année scolaire. Les enquêtes de rentrée réalisées chaque année ne permettent pas de chiffrer de façon précise le nombre de nouveaux arrivants. Pour pallier cette insuffisance, des enquêtes récentes ont été menées en mai 2001, octobre 2001, janvier 2002 et mai 2002. Ces enquêtes ont permis de mesurer le nombre moyen d'élèves nouveaux arrivants présents, quelle que soit la classe d'accueil, et d'en mesurer les flux infra annuels. Vous trouverez, dans les tableaux ci-dessous, la répartition des élèves nouveaux arrivants, par type d'établissement, ventilée pour chacun des départements de la région Provence - Alpes-Côte d'Azur, ainsi que le total pour la France métropolitaine. Nombre moyen d'élèves nouveaux arrivants scolarisés au cours de l'année scolaire 2001-2002

DEPARTEMENT

ECOLE

COLLEGE

04	15	34
05	18	12
06	251	303
13	302	556
83	254	463
84	224	234
Total PACA	1 064	1 602
France métropolitaine	13 243	13 794

Nombre d'élèves nouveaux arrivants présents en mai 2001 et en mai 2002

EN MAI 2001			EN MAI 2002	
Département	Ecole	Collège	Ecole	Collège
04	19	32	16	35
05	0	15	11	11
06	251	341	330	308
13	982	725	204	593
83	254	240	384	532
84	282	338	289	247
Total PACA	1 7883	1 691	1 234	1 726
France métropolitaine	11 416	12 121	14 399	14757

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)**Circonscription :** Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 2612**Rubrique :** Étrangers**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3051**Réponse publiée le :** 11 novembre 2002, page 4188